



Commission économique pour l'Europe**Comité des politiques de l'environnement****Vingt-septième session**

Genève, 3-5 novembre 2021

Point 2 de l'ordre du jour provisoire

Résultats des travaux du Bureau**Résultats des travaux du Bureau pour la période
de janvier à juin 2021****Rapport du Bureau du Comité des politiques de l'environnement***Résumé*

À sa vingt-sixième session (Genève et en ligne, 9 et 10 novembre 2020), le Comité des politiques de l'environnement a prié le Bureau et le secrétariat de donner suite à ses décisions, notamment en établissant les documents et les rapports dont il aurait besoin pour les travaux de sa prochaine session, en novembre 2021^a. Le présent rapport expose les résultats des travaux menés par le Bureau pendant la période de janvier à juin 2021, en vue de faciliter les travaux du Comité à sa vingt-septième session (Genève, 3-5 novembre 2021).

^a Voir ECE/CEP/2020/2, par. 77. Disponible à l'adresse <https://unece.org/environmental-policy/events/twenty-sixth-session-committee-environmental-policy>



Introduction

1. À sa vingt-sixième session (Genève et en ligne, 9 et 10 novembre 2020), le Comité des politiques de l'environnement de la Commission économique pour l'Europe (CEE) a chargé le Bureau de procéder, avec l'appui du secrétariat et en coopération avec les acteurs concernés, à l'organisation de la neuvième Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe », et notamment d'établir pour la prochaine session du Comité les documents suivants : les premières versions préliminaires des deux documents thématiques de base ; un avant-projet d'ordre du jour provisoire annoté de la Conférence ; et un nouveau document sur les questions d'organisation concernant la neuvième Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe ». Le Bureau a également été chargé de mener un certain nombre d'activités, y compris : a) de préparer la vingt-septième session du Comité ; b) d'établir une version révisée des critères d'attribution d'une aide financière pour la participation aux réunions et aux manifestations¹.

2. Pendant la période intersessions, en raison de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), le Bureau a travaillé par voie de consultations électroniques, et a notamment tenu une réunion en ligne le 2 juin 2021.

3. Le Bureau du Comité des politiques de l'environnement est constitué de la Présidente du Comité (Portugal) et de ses Vice-Présidents (Allemagne, Bélarus, Belgique, Estonie, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Géorgie, République de Moldova, Serbie et Suisse).

I. Ordre du jour provisoire de la vingt-septième session du Comité

4. À sa réunion de juin 2021, tenue en ligne, le Bureau a examiné pour approbation le projet d'ordre du jour provisoire annoté de la vingt-septième session du Comité (ECE/CEP/2021/1) et le calendrier provisoire de la session (document d'information n° 1).

5. Au titre de différents points de l'ordre du jour de la vingt-septième session du Comité, le Bureau a pris note des informations fournies par le secrétariat concernant :

- Les résultats de la vingt-troisième session du Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation de l'environnement (Genève, 4 et 5 mai 2021) ;
- Les activités d'étude de la performance environnementale menées depuis la vingt-sixième session du Comité ;
- Les prochaines étapes de l'élaboration d'un document dans lequel sont détaillés les faits récents et les plans pour l'avenir, ainsi que les décisions que pourrait prendre le Comité sur les activités intersectorielles menées sous les auspices du sous-programme Environnement de la CEE (ECE/CEP/2021/4) ;
- Les textes issus de la cinquième Réunion de haut niveau sur les transports, la santé et l'environnement (17 et 18 mai 2021).

II. Préparatifs de la neuvième Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe »

6. À sa vingt-sixième session, le Comité a décidé de reporter la neuvième Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe », ainsi que la troisième Réunion de haut niveau des ministères de l'éducation et de l'environnement, prévues à Nicosie, afin qu'elles se tiennent du 5 au 7 octobre 2022².

¹ Voir ECE/CEP/2020/2, par. 22, 26 c), 29, 57 et 77. Disponible à l'adresse <https://unece.org/environmental-policy/events/twenty-sixth-session-committee-environmental-policy>.

² Ibid., par. 19 a).

7. Conformément au plan de réforme du processus « Un environnement pour l'Europe », une décision sur l'ordre du jour de la Conférence devrait être prise à la réunion ordinaire du Comité précédant d'environ douze mois le début de la Conférence, et les autres préparatifs devraient alors commencer³.

8. À sa vingt-sixième session, le Comité a chargé le Bureau d'établir, avec l'aide du secrétariat et en coopération avec les acteurs concernés, un avant-projet d'ordre du jour provisoire annoté de la neuvième Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe ». Le Bureau, à sa réunion virtuelle du 2 juin 2021, a examiné la première ébauche de l'ordre du jour provisoire annoté, a invité ses membres à soumettre leurs observations et propositions écrites sur l'ébauche le lundi 14 juin 2021 au plus tard, et a décidé que, sur la base des contributions reçues des membres du Bureau, le secrétariat finaliserait le projet et le soumettrait en tant que document officiel à la vingt-septième session du Comité.

9. À sa vingt-sixième session, le Comité a examiné les grandes lignes de deux documents thématiques de base sur les thèmes de la neuvième Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe » et a demandé :

- Aux membres du Comité de faire des suggestions et des propositions concrètes sur les projets d'ébauche de deux documents thématiques de base sur les thèmes de la neuvième Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe » et de les adresser au secrétariat d'ici à la fin de 2020 ;
- Au Bureau de continuer à travailler, avec l'appui du secrétariat et en coopération avec les parties concernées, à l'élaboration, pour la prochaine session ordinaire du Comité, des avant-projets des deux documents thématiques de base⁴.

10. Le consultant engagé par le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) a établi, en coopération avec les partenaires (la CEE, le PNUE et l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)), une note d'information destinée à contribuer à l'élaboration des documents thématiques de base, qui porte sur la manière dont les grands principes de l'économie verte et circulaire, et les politiques et approches y relatives, s'appliquent actuellement aux deux domaines thématiques que sont les infrastructures durables et le tourisme durable. Il a présenté au Bureau, à sa réunion virtuelle du 2 juin 2021, les principaux éléments de la note d'information, les grandes lignes des possibilités offertes à la région et des exemples des difficultés propres à celle-ci, ainsi que les prochaines étapes de la création de la base d'informations qui contribuera à l'élaboration des documents thématiques de base pour la neuvième Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe ». Le Bureau a examiné la note d'information et a notamment formulé les observations suivantes :

- Au moment de la neuvième conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe », le contexte du redressement après la pandémie de COVID-19, tel qu'il avait été décrit au Bureau à sa réunion du 2 juin 2021, pourrait ne plus être aussi pertinent. Dans le cadre des mesures de gestion de la pandémie, les volumes d'investissement étaient très élevés, et les fonds étaient en grande partie destinés aux infrastructures. On pouvait donc envisager des scénarios plus ou moins optimistes : si d'importants investissements étaient effectivement faits dans des infrastructures durables, les résultats seraient globalement positifs et, à moyen terme, la question de la COVID-19 deviendrait moins pertinente pour la Conférence ; en revanche, si l'on investissait massivement dans l'infrastructure sans tenir compte de la durabilité, aborder cette question à la Conférence pourrait s'avérer pertinent ;
- Il convenait de relever que les plans de relance et d'amélioration de la résilience (au sein de l'Union européenne) n'avaient pas fait l'objet d'une évaluation stratégique environnementale ;

³ Voir ECE/CEP/S/152, annexe I, par. 12 a).

⁴ Voir ECE/CEP/2020/2, par. 26 b) et c).

- Le document devrait porter davantage sur la manière de rendre les infrastructures existantes ou prévues plus durables (plus vertes), et moins sur la promotion d'infrastructures durables ;
- Des informations sur la résolution 4/5 de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement du Programme des Nations Unies pour l'environnement concernant les infrastructures durables pourraient être ajoutées et reliées au contexte régional⁵ ;
- Il faudrait ajouter des indicateurs pertinents sur les infrastructures durables ;
- Une proposition concernant un plan d'action paneuropéen pour des infrastructures durables et une feuille de route associée, dans le contexte du redressement après la COVID-19, ne semblait pas réaliste ;
- L'introduction de nouveaux outils ou mécanismes (par exemple, une nouvelle équipe spéciale ministérielle) présenterait plus d'inconvénients que d'avantages dans le cadre du processus « Un environnement pour l'Europe » et n'était pas envisagée au stade actuel. Au lieu de créer un nouveau mécanisme, il était préférable de s'appuyer sur les processus et mécanismes existants et d'étudier d'autres solutions que la création d'une équipe spéciale ;
- L'utilisation de l'approche basée sur la théorie du changement ne faisait pas consensus, du moins en tant que méthode unique à utiliser dans une étude ou une évaluation ; il convenait dès lors d'envisager des approches hybrides ou mixtes – c'est-à-dire utilisant également d'autres méthodes (telles que l'analyse contrefactuelle) – dans le volet tourisme durable afin de mieux tenir compte du Cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables, de la gestion intégrée des zones côtières, des meilleures pratiques en matière de tourisme durable ainsi que d'autres processus et mécanismes existants.

11. Le Bureau a décidé des prochaines étapes :

- Les membres du Bureau pourraient, s'ils le souhaitent, soumettre par écrit leurs observations et propositions plus détaillées sur la note d'information, le lundi 14 juin 2021 au plus tard ;
- Sur la base des contributions reçues, le consultant du PNUE continuerait à réviser et à rédiger le document (pour le 30 juin 2021).

12. À sa vingt-cinquième session (Genève, 13 au 15 novembre 2019), le Comité a prié le secrétariat et le PNUE de préparer, en étroite coopération avec l'Agence européenne pour l'environnement, une évaluation thématique limitée, fondée sur des indicateurs⁶, sous réserve que les ressources nécessaires soient disponibles. À sa vingt-sixième session, le Comité a demandé au secrétariat de continuer à informer le Bureau des progrès réalisés⁷. À sa réunion virtuelle du 2 juin 2021, le Bureau a pris note des informations reçues sur les progrès accomplis dans l'élaboration d'une évaluation thématique paneuropéenne de l'environnement de portée limitée et fondée sur des indicateurs.

13. À sa vingt-cinquième session, le Comité a examiné le document sur les questions d'organisation concernant la neuvième Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe » (ECE/CEP/2019/19) et a recommandé de réduire de 20 % la taille des délégations qui participeront à la Conférence⁸. À sa vingt-sixième session, le Comité a demandé au Bureau d'établir pour sa prochaine session, avec l'aide du secrétariat, un nouveau document concernant les questions d'organisation concernant la neuvième Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe », en tenant compte des nouvelles dates de la Conférence (5 au 7 octobre 2022)⁹. Le Bureau, à sa réunion virtuelle du 2 juin 2021, a pris note du projet de document établi par le secrétariat concernant les questions d'organisation pour la

⁵ Voir UNEP/EA.4/Res.5, disponible à l'adresse <https://www.unep.org/environmentassembly/proceedings-report-ministerial-declaration-resolutions-and-decisions-unea-4>.

⁶ Voir ECE/CEP/2019/15, par. 37 k) ii).

⁷ Voir ECE/CEP/2020/2, par. 38 f).

⁸ Voir ECE/CEP/2019/15, par. 27 d).

⁹ Voir ECE/CEP/2020/2, par. 28 et 29.

neuvième Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe » (ECE/CEP/2021/7) et est convenu de le soumettre en tant que document officiel à la vingt-septième session du Comité sans autre révision.

14. À sa réunion virtuelle du 2 juin 2021, le Bureau a pris note de la liste préliminaire de documents de la neuvième Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe », établie par le secrétariat, et a décidé des étapes suivantes :

- Le secrétariat établira un avant-projet de la déclaration ministérielle et le distribuera au Bureau début septembre ;
- Le Bureau discutera du projet à sa prochaine réunion virtuelle, qui se tiendra la semaine du 20 septembre ;
- Sur la base des contributions reçues du Bureau, le secrétariat établira le projet sous sa forme définitive et le soumettra comme document d'information à la vingt-septième session du Comité.

15. Le Bureau, à sa réunion virtuelle du 2 juin 2021, a pris note des informations fournies sur les préparatifs en cours pour l'accueil de la neuvième Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe », a examiné les différentes formes sous lesquelles la conférence pourrait avoir lieu, à savoir a) entièrement en présentiel, b) en mode hybride (un nombre limité de délégués de haut niveau en présentiel et d'autres en ligne), ou c) de façon entièrement virtuelle, et a décidé de viser la solution a), tout en surveillant continuellement l'évolution de la pandémie à Chypre et, si nécessaire, de proposer la solution b) à la session spéciale du Comité (10 au 12 mai 2022) (si nécessaire, le Comité, à sa vingt-septième session, pourrait prendre une telle décision officiellement).

III. Critères d'attribution d'une aide financière pour la participation aux réunions et aux manifestations

16. À sa vingt-sixième session, le Comité a décidé de continuer à utiliser pendant un an encore les critères d'attribution d'une aide financière pour la participation aux réunions et aux manifestations approuvés à sa vingt-cinquième session et a prié le Bureau de vérifier ponctuellement, avec l'aide du secrétariat, si des données étaient disponibles pour 2019 et, si elles l'étaient pour tous les pays en transition économique, d'établir une version révisée des critères d'attribution d'une aide financière, qui serait soumise à son approbation à sa prochaine session¹⁰. Le Bureau a demandé au secrétariat de vérifier la disponibilité des données pour 2019 et de lui faire rapport sur la question à sa prochaine réunion virtuelle, en septembre 2021.

IV. Programme de travail annuel du sous-programme Environnement pour 2022 et aperçu des éléments clés du programme de travail du sous-programme Environnement pour 2023

17. À sa vingt-sixième session, le Comité a prié le Bureau d'aborder la question du calendrier quand il définirait le programme de travail et de veiller au maintien d'un équilibre dans ses activités¹¹.

18. Le Comité exécutif de la CEE, à sa 112^e réunion (Genève, 14 décembre 2020), a discuté de l'élaboration des projets de programmes de travail au sein des comités sectoriels. Les États membres ont ensuite demandé que des mesures soient prises pour que, lors de l'examen de leurs projets de programmes de travail pour l'année suivante, les organes directeurs sectoriels puissent également formuler des recommandations sur les éléments clés de leurs futurs programmes de travail. Ces recommandations pourraient ainsi être prises en

¹⁰ Ibid., par. 57.

¹¹ Voir ECE/CEP/2020/2, par. 60.

compte dans le projet de plan-programme proposé par la CEE qui sera présenté au Comité exécutif en décembre 2021¹². Pour donner suite à cette demande, le secrétariat de la CEE a élaboré un document portant sur l'examen séquentiel des propositions de programmes de travail des sous-programmes de la CEE (document informel 2021/8)¹³, qui a été approuvé par le Comité exécutif à sa 115^e réunion, le 5 mars 2021¹⁴.

19. Conformément à la procédure d'examen séquentiel, le Comité sera invité à adopter le projet de programme de travail annuel du sous-programme Environnement pour 2022 (ECE/CEP/2021/5) ainsi qu'à examiner l'aperçu des éléments clefs du programme de travail du sous-programme Environnement pour 2023 (document d'information n° 9) et à formuler, le cas échéant, des recommandations sur ces éléments. Les recommandations approuvées par le Comité et figurant dans ses décisions seront prises en compte dans le projet de programme de travail du sous-programme Environnement pour 2023.

20. Le Bureau, à sa réunion virtuelle du 2 juin 2021, a pris note du projet de programme de travail annuel du sous-programme Environnement pour 2022 (ECE/CEP/2021/5) et a décidé de le soumettre en tant que document officiel à la vingt-septième session du Comité sans autre révision. Le Bureau a également pris note des informations fournies sur les nouvelles étapes de la préparation de l'ébauche des éléments clefs du programme de travail du sous-programme Environnement pour 2023.

V. Calendrier des réunions

21. Le Bureau a décidé de tenir sa prochaine réunion virtuelle la semaine du 20 septembre 2021. Le secrétariat vérifiera la disponibilité des membres du Bureau par sondage Doodle afin de choisir la date exacte.

¹² Conclusions du Président, 115^e réunion du Comité exécutif de la Commission économique pour l'Europe (EXCOM/CONCLU/115), par. 36. Disponible à l'adresse <https://unece.org/116th-excom-meeting-17-may-2021>.

¹³ Disponible à l'adresse <https://unece.org/115th-excom-meeting-5-march-2021>.

¹⁴ Conclusions du Président, 115^e réunion du Comité exécutif de la Commission économique pour l'Europe (EXCOM/CONCLU/115), par. 39.